

le Président,  
Yvon Dumont  
*Manitoba Métis Federation*

J'ajouterai que dans un communiqué publié hier, M. Dumont et la *Manitoba Métis Federation* exhortent également le premier ministre Wells de Terre-Neuve à laisser l'Assemblée législative de sa province adopter l'Accord du lac Meech et la résolution d'accompagnement.

**Le sénateur Olson:** Honorables sénateurs, ces renseignements sont très intéressants, mais je dois dire que, comme faux-fuyant, c'en est tout un. Ce n'est pas ce que j'ai demandé au sénateur—ces renseignements sont intéressants et il peut essayer de colmater toutes les brèches qu'il veut, mais ce que je veux savoir, c'est ce qu'il compte faire au sujet du fait que l'on essaie de bafouer les droits d'un député provincial, Elijah Harper, qui lui met des bâtons dans les roues.

Cela n'a rien à voir avec les Métis. M. Harper défend les intérêts de son peuple, et il a très bien justifié son geste. Il jouit de l'appui unanime du Conseil des chefs du Manitoba, qui compte environ 60 membres. Le chef Fontaine est le porte-parole ou le dirigeant de cette organisation. La question que je souhaite poser au leader du gouvernement est la suivante: pourquoi tente-t-il de rejeter la responsabilité de tout ce fouillis sur eux alors que c'est lui qui est à blâmer pour la situation? Voilà la question. J'aimerais qu'il s'en tienne à la question et qu'il y réponde sans détours.

● (1440)

**Le sénateur Murray:** Honorables sénateurs, c'est assurément un insulte aux ...

**Le sénateur Olson:** Ne répondez pas à côté du sujet, s'il vous plaît.

**Le sénateur Murray:** C'est assurément un insulte aux dizaines de milliers de Métis du Manitoba ...

**Le sénateur Olson:** Non, ce ne l'est pas. Vous ne vous en tirez pas avec cette déformation.

**Le sénateur Murray:** ... qu'un sénateur qualifie leur position de diversion. Comme M. Dumont l'a rappelé à M. Harper, les conséquences du geste de M. Harper retombent autant sur les Métis que sur les autres autochtones. Notre Constitution de 1982 inclut les Métis dans les peuples autochtones du Canada.

Cela dit, je répète que nous ne cherchons à empiéter sur les droits de personne. J'ai mentionné que par diverses ruses de procédure, M. Harper, député à l'Assemblée législative du Manitoba, empêche à lui seul ses collègues de l'assemblée de débattre l'Accord du lac Meech et la résolution d'accompagnement. Il empêche donc de tenir des audiences publiques.

**Le sénateur Olson:** Il exerce son droit de membre de cette assemblée.

**Le sénateur Flynn:** Il abuse du Règlement.

**Le sénateur Olson:** Il s'en sert.

**Le sénateur Frith:** Le sénateur Flynn sait ce que c'est que d'abuser du Règlement.

**Le sénateur Flynn:** Vous en avez parlé.

[Le sénateur Murray.]

**Le sénateur Murray:** Il cherche donc à empêcher les membres de l'assemblée législative du Manitoba d'exercer le même privilège—et il s'agit effectivement d'un privilège et d'un droit—que les députés des autres provinces canadiennes, qui auront voté sur un amendement constitutionnel extrêmement important pour l'avenir du Canada.

Si mes remarques d'hier ont étonné l'honorable sénateur, je suis stupéfié par l'opportunisme politique ignoble dont il fait preuve en cette enceinte.

**Le sénateur Olson:** Je suis surpris que le leader du gouvernement semble incapable de répondre à la question. Il parle d'autre chose. Lorsque je pose une question, je ne veux pas qu'on me réponde en changeant de sujet. Le sénateur Flynn n'a pas d'objection, car il n'a jamais respecté les règles depuis son arrivée ici.

Je demande au leader du gouvernement si lui et son gouvernement, particulièrement le premier ministre, savent que les peuples autochtones, dirigés par les chefs du Manitoba, sont mécontents de l'Accord du lac Meech parce que leurs droits n'y sont pas mentionnés. Ils l'ont dit assez souvent, et leur message a été communiqué au gouvernement. Pourquoi diable avez-vous attendu à la dernière minute lorsque vous connaissez les règles? Si l'Accord du lac Meech n'est pas adopté, vous allez rejeter le blâme sur eux. Essayez donc de régler la question.

**Le sénateur Murray:** Honorables sénateurs, je signale au sénateur que l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 porte sur l'affirmation des droits ancestraux ou issus de traités.

**Le sénateur Olson:** Nous parlons de l'Accord du lac Meech.

**Le sénateur Roblin:** Taisez-vous et écoutez la réponse.

**Le sénateur Murray:** Je voudrais signaler au sénateur que les autochtones ont dû mener une lutte acharnée pour que le gouvernement dont il faisait alors partie reconnaisse leurs droits dans la Loi constitutionnelle de 1982 et qu'ils ont même dû empêcher le sénateur et ses collègues de retrancher la disposition de cette loi et de revenir sur leur engagement.

**Des voix:** Non!

**Le sénateur Olson:** Vous ne pouvez débiter de telles inepties.

**Le sénateur Murray:** J'informe également le sénateur que la Loi constitutionnelle de 1982 renferme un article d'interprétation, soit l'article 25 de la Charte des droits et libertés, qui concerne les droits ancestraux ou issus de traités. L'Accord du lac Meech avait pour but de clore le dossier de 1982 en faisant signer la Constitution canadienne par le Québec.

**Le sénateur Olson:** Et vous en avez fait un beau gâchis.

**Le sénateur Murray:** L'honorable sénateur, qui était membre d'un gouvernement qui a permis qu'une telle chose se produise, c'est-à-dire l'exclusion du Québec ...

**Le sénateur Olson:** Mais non, M. Lévesque était là. Tenez-vous en aux faits.

**Le sénateur Murray:** L'honorable sénateur aurait dû être sensibilisé à la nécessité ...